

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 15-367-1927 accordant une subvention à la Société sportive de Djibouti.

n° 15-367-1927

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO  
n° 367 du 30/06/1927

Date de publication  
27 juin 1927

Date du numéro  
30 juin 1927

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** les prévisions inscrites au budget de l'exercice en cours

Sur la demande de la Société sportive de Djibouti,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une subvention de mille cinq cents francs est allouée à la Société sportive de Djibouti. Cette somme sera mandalée au nom du résident de la société sur les prévisions budgétaires de l'exercice en cours (

chapitre 13, article 4, § II). Art. 2. La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**CHAPON-BAISSAC.**